



PREFET DE SEINE-ET-MARNE

Cabinet du préfet
Bureau Communication
Interministérielle

Melun, le mercredi 30 janvier 2019 à 18h00

Vigilance transports en Seine-et-Marne

Météo-France a levé la vigilance orange sur le département de Seine-et-Marne après l'épisode neigeux de la nuit du 29 au 30 janvier 2019. Un épisode de regel aura lieu la nuit prochaine avec des températures négatives en seconde partie de nuit. Les équipes du Conseil départemental effectuent un travail préventif en soirée et en première partie de nuit et resteront mobilisés demain.

En raison de l'évolution favorable de l'épisode climatique, l'ensemble du réseau routier départemental est réouvert à tous les véhicules à compter de 19 heures ce mercredi 30 janvier 2019.

Des restrictions spécifiques s'appliquent toutefois à compter de 19 heures et jusqu'à nouvel ordre aux **véhicules de transport de marchandises dont le PTAC excède 3,5 T et aux véhicules de transport de personnes** :

- la vitesse maximale autorisée est portée à 80 km/h sur tout le réseau,
- interdiction d'effectuer des manœuvres de dépassement.

Les **véhicules de transport de matières dangereuses** sont interdits à la circulation à partir de 4 heures et jusqu'à nouvel ordre.

La préfète de Seine-et-Marne appelle tous les automobilistes et chauffeurs à la plus grande vigilance sur la route compte tenu de plaques de verglas qui pourraient se former localement, notamment en deuxième partie de nuit.

***La Préfète de Seine-et-Marne engage chacun
à rester très vigilant et à respecter les consignes de sécurité***

Restez informés sur

🐦 @Prefet77 www.seine-et-marne.gouv.fr



Contacts presse

Préfecture de Seine-et-Marne – Bureau Communication Interministérielle
Cellule communication de crise ☎ 01.64.71.77.84 ✉ pref-com-crise@seine-et-marne.gouv.fr